



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 6 **Affaires juridiques**

Rectificatif

1. Paragraphe 6.4

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

6.4 Le Bureau dispensera aux organes de décision de l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres de l'Organisation, à leur demande, des services et avis juridiques. Il s'emploiera à renforcer dans le système des Nations Unies la primauté du droit dans les relations internationales, en particulier l'observation des dispositions de la Charte et des résolutions, décisions, règlements, règles et traités émanant de l'Organisation. S'il y a lieu, il s'attachera à intégrer la problématique hommes-femmes dans les travaux relevant du programme, y compris dans ses avis.

2. Paragraphe 6.16, b)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

b) planification, organisation et animation de séminaires et de programmes de formation au droit international, y compris le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies, en particulier pour les pays en développement;

* A/71/50.

